



- Zonage**
- A : zone agricole
 - Ae : zone agricole à enjeu écologique
 - Ah : hameau situé en zone agricole (STECAL)
 - AU : zone à urbaniser
 - AU0 : zone à urbaniser formée
 - AUe : zone à urbaniser pour équipement
 - AU3 : zone à urbaniser à vocation économique
 - AU4 : zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
 - N : zone naturelle
 - Nc : zone naturelle accueillant des carrières
 - Ne : zone naturelle accueillant des équipements publics
 - Ner : zone naturelle accueillant des ouvrages énergétiques
 - Ni : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
 - Ns : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
 - Nst : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
 - Nt : zone naturelle accueillant des activités touristiques
 - Ntc : camping en zone naturelle
 - U : zone urbaine
 - Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
- Abri pyrénéen**
- ▲ Abri pyrénéen
 - ▲ Changement de destination
 - Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)
- Prescriptions**
- ★ Éléments de paysage
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Espace Boisé Classé
 - Emplacement Réserve
 - Éléments patrimoniaux inscrits au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- A titre informatif**
- Exploitation agricole: élevage
 - Bâtiment classé monument historique
 - Périmètre de protection patrimoniale soumis à ABP
 - Périmètre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- NB : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des Services d'Etat Préfectoraux et peuvent rendre certains terrains inconstructibles.

CITADIA
 04 70 00 00 00
 12 Rue Edouard Belin 63000 MONTAUBAN / Tel : 05 63 92 41 41 / Fax : 05 63 92 35 47 / Mail : info@citadia.com
 [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]



Ancizan Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du PLUI valant SCOT du 07 janvier 2020

Echelle : 1:9457

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron
 Mission: PLUI de la Communauté de communes Aure Louron
 Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2019 ; Institut National de l'Information Géographique et forestière®
 Réalisation: Citadia Conseil®